

COMMUNE

DE

Wattignies-la-Victoire

1 rue Carnot

59680

Téléphone : 03.27.67.82.16

e-Mail: mairie@wattignieslavictoire.fr

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSE

MENT

D'AVESNES

SUR HELPE

**Procès-Verbal Réunion**  
Du Conseil Municipal  
Du 05/06/2024 à 20h00  
*Convocation du 30/05/2024*

**Présents** : Morane BERLEMONT, Jean-Paul BLAMPAIN, Nicolas CACHEUX, Pascal CARLIER, Alain DERUE, Evelyne LEDIEU, Renée LESPINASSE, Vincent QUEVALLIER, Jérémie TONDEUR

**Absent (es) non excusés (es)** : Adrien DERUE -----

**Absent (es) excusés (es)** : Nathalie HANCART -----

Le conseil municipal à l'unanimité a désigné **Renée Lespinasse comme secrétaire de séance**

#### **Validation du procès-verbal du 15 avril 2024**

Etant donné qu'aucune remarque n'a été apportée par les membres du Conseil Municipal, le Président et le secrétaire de séance approuvent et signent le procès-verbal du 15/04/2024.

#### **Délibération autorisant le recours au contrat d'apprentissage**

Le Maire rappelle :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu la saisine du comité social territorial en date du 21/05/2024

M. le Maire expose au conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

De recourir au contrat d'apprentissage,

De conclure, dès la rentrée scolaire 2024, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Technique	Agent des espaces verts	CAP	2 ans

D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.

Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget 2024 .

Adopté à 09 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention.

#### **Questions diverses**

M. le Maire rapporte qu'un nouvel agent a été recruté en contrat PEC à compter du 03/06/2024, pour une durée de 1 an, à 20h/semaine, ces heures seront annualisées.-----

Cérémonie du 14 juillet, un dépôt de gerbes sera déposé au monument de la bataille de Wattignies, puis au monument des Anglais. Rassemblement à 11 heures au monument de la bataille de Wattignies.-----

L'association Pathfinder Group 44 sera invitée à la cérémonie.-----

M. le Maire rapporte que le chauffe-eau électrique de la salle des fêtes a été changé pour passer à un modèle supérieur en quantité et supprimer le chauffe-eau au gaz.-----

M. le Maire rapporte que Enedis intervient actuellement sur le réseau communal, en changeant de lieux certains poteaux afin qu'il ne se situent plus sur des terrains privés. A terme le poste Enedis situé rue du Général de Gaulle sera transféré rue Duquesnoy.

-----  
M. le Maire rapporte qu'un dépôt sauvage a encore eu lieu au nouveau cimetière.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 heures 42 minutes.

Le Président,

.....

Le secrétaire,

.....